

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 27 mai 2022

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4189-2022.

Intragaz – Cause tarifaire 2023-2033.

Réponse du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE) aux [commentaires B-0024 du 24 mai 2022 d'Intragaz](#) sur les demandes d'intervention.

Chère Consœur,

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* procède par la présente à répondre aux [commentaires B-0024 du 24 mai 2022 d'Intragaz](#) sur les demandes d'intervention au présent dossier.

Quant à la **durée du tarif**, nous soumettons respectueusement que le sujet est pertinent au présent dossier. En effet, la Régie n'a pas encore décidé d'accepter ou non la proposition d'Intragaz d'un tarif décennal pour 2023-2033, avec les divers cavaliers tarifaires qui viendraient le modifier en cours de cette période. Des arguments en faveur ou en défaveur d'une telle durée existent. Il est pertinent, entre autres, d'examiner si une durée plus courte de deux ou cinq ans ne serait pas davantage appropriée pour les motifs indiqués au sujet 1 de notre [Liste de sujets C-RTIÉE-0003](#). La durée du tarif n'empêche pas Intragaz et Énergir d'avoir contracté pour une durée plus longue, ce qui facilite ainsi l'obtention du financement voulu par Intragaz.

Nous comprenons aussi qu'Intragaz ne conteste pas que « *les cavaliers tarifaires [...] feront l'objet de dossiers public devant la Régie, le temps venu, comme cela a notamment été le cas en 2018, lorsque la Régie a autorisé le projet d'investissement d'Intragaz pour augmenter la capacité du site d'emmagasiner de Pointe-du-Lac (R-4034-2018)* ». Ce sujet demeure donc pertinent au présent dossier aux fins de fixer **les modalités d'un tel suivi, en lien avec la décision qui sera prise par la Régie sur la durée du tarif telle que décrite au paragraphe qui précède**, le tout tel qu'indiqué aux sujets 1 et 4 de notre [Liste de sujets C-RTIÉE-0003](#).

Intragaz soumet par ailleurs que, dans l'hypothèse où la Régie prendrait la décision d'accepter sa proposition d'un tarif mensuel unique pour un client unique pour l'usage de l'ensemble des deux sites représentant un douzième du revenu requis (RARU) de l'entreprise dans son

ensemble, il deviendrait alors non nécessaire d'examiner l'usage effectif que ferait Énergir du service d'entreposage. Nous soumettons respectueusement que ce commentaire d'Intragaz est hors sujet et est sans rapport avec nos sujets d'intervention no.1 et no.2. En effet, si nous soulevons dans nos sujets 1 et 2 la question de l'éventuelle **modification à venir au « modèle d'affaires d'Énergir qui deviendrait alors graduellement une entreprise énergétique axée sur la période de pointe »**, c'est en lien avec :

- ❑ **l'évaluation des coûts d'opération d'Intragaz (aux fins du présent tarif, sujet à l'éventuel cavalier tarifaire de 2028)** et incluant notamment aussi
- ❑ **les coûts de formation du personnel d'Intragaz** adaptés à l'évolution du profil d'entreposage d'Énergir (les coûts de formation, incidemment, n'ayant pas été entièrement dépensés en 2013-2022).

Nous soumettons à ce sujet qu'il est pertinent et d'intérêt public de s'assurer qu'Intragaz soit apte à fournir à Énergir un service d'entreposage qui soit fiable et de qualité à un coût acceptable, afin que, pour la société québécoise, le nouveau modèle d'affaires HQD-Énergir d'électricité hors pointe combinée avec du gaz en pointe fonctionne. Les outils d'entreposages de gaz ne doivent pas subir des ratés, qui nuiraient à la perception du public et des clients envers cette transition énergétique. Le 9 novembre 2020, le Président et chef de la direction d'Énergir, Monsieur Éric Lachance, dans un [discours au Cercle canadien de Montréal](#), indiquait d'ailleurs:

Le deuxième axe vise à se concentrer sur les activités à haute valeur ajoutée. Je parle ici de complémentarité des réseaux énergétiques du Québec.

C'est de reconnaître que pour décarboner rapidement le Québec et le faire à moindre coût, il ne faut pas décarboner chaque réseau en silo ou encore miser sur une énergie. Il faut plutôt se demander qui est le mieux placé pour faire quoi.

Cette initiative est importante. Ça chamboule le modèle d'affaires traditionnel de la plupart des entreprises qui dit que plus tu vends un produit ou un service, plus tu génères des profits.

Pour en venir à une telle stratégie, on devait admettre que le gaz naturel serait de moins en moins consommé, et que ces volumes allaient décroître de plus en plus.

Nous sommes lucides.

À partir de ça, on s'est demandé comment notre réseau, 11 000 km de conduites, un actif québécois précieux qui s'est développé au cours des 60 dernières années, pouvait aider le réseau de distribution électrique et travailler de manière complémentaire. (...)

On veut donc développer des offres commerciales qui amèneront nos clients là où nous avons une valeur ajoutée, là où ça se tient pour le système énergétique québécois.

[Souligné en caractère gras par nous]

Plus récemment, le 11 mai 2022, devant la *Chambre de commerce du Montréal Métropolitain (CCMM)*, celui-ci précisait :

Notre clientèle doit sentir qu'elle fait partie intégrante du processus d'évolution de la compagnie, plutôt que de le subir. On doit lui donner le goût d'embarquer dans la transition.

Notre clientèle d'affaires et industrielle s'attend à ce que nous continuions de fournir des efforts soutenus et de les aider à demeurer compétitifs tout en effectuant une transition vers des énergies propres.

Nous avons des solutions qui viennent réduire les coûts pour l'ensemble de la société, mais nous aurons besoin d'aide du gouvernement, des groupes d'intérêt et de notre régulateur pour soutenir cette transition, pour que tous ensemble, on soit en mesure de collaborer et de réduire le coût sociétal que ça engendra.

[Souligné en caractère gras par nous]

Et il ajoute :

*nous considérons que le réseau de gaz naturel **a atteint sa maturité.** Nous **planifions la décroissance du gaz naturel fossile***

[Souligné en caractère gras par nous]

Le journal Les Affaires relate aussi, dans son article [Petite révolution tranquille chez Énergir](#) du 15 mars 2022 :

*Depuis une vingtaine d'années, Énergir a multiplié ses sources de revenus, et elle compte le faire davantage dans les prochaines années, notamment dans **les services**, explique Éric Lachance.*

*«**Nous pourrions offrir des outils de gestion intelligente de l'énergie**», dit-il.*

[Souligné en caractère gras par nous]

Il est donc pertinent de s'assurer que le revenu requis prévu d'Intragaz tienne compte des modifications aux opérations et à la formation chez Intragaz que ce changement de modèle d'affaires de son client Énergir est de nature à requérir en 2023-2033. La manière dont on conçoit le service d'entreposage et sa courbe sont appelées à changer.

* * *

Intragaz ne conteste par ailleurs pas **les autres aspects de chacun de nos 4 sujets** indiqués dans notre [Liste de sujets C-RTIEÉ-0003](#).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).